



COMMUNIQUE DE PRESSE

Nancy, lundi 30 juin 2025

Veille canicule : le Département de Meurthe-et-Moselle vigilant à l'égard des personnes âgées et personnes en situation de handicap

Le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle reste au plus près des personnes en perte d'autonomie et des aidants.

En cette période de fortes chaleurs, le Département informe qu'il a déclenché le dispositif de « veille canicule » mis en place par la collectivité depuis plusieurs années.

Le dispositif qui mobilise plus de 50 agents partout dans le département permet de prendre attache avec près de 230 personnes isolées, dont environ 180 bénéficiaires de l'APA et 50 personnes en situation de handicap.

Cette veille canicule s'inscrit dans les dispositions relatives à la gestion sanitaire des vagues de chaleur du plan ORSEC.

L'objectif est de s'assurer que les personnes vont bien : des appels téléphoniques réguliers permettent de maintenir le lien. En cas de problème, différentes forces sont mobilisées (service d'aide et d'accompagnement à domicile / tuteurs / voisins). Les agents du Département se déplacent également à domicile.

L'appel dure en moyenne 20 minutes et permet de s'assurer que tout va bien. Il comporte une série de questions relatives à l'entourage des personnes, à leur alimentation, leur hydratation, leur forme physique, leur capacité à continuer à assurer leurs déplacements et actes d'hygiène essentiels etc. Les personnes sont également interrogées sur leur bonne maîtrise des gestes de prévention en cas de forte chaleur. Les 7 conseils de base peuvent leur être donnés si besoin.

La fréquence des rappels est également convenue lors de ce 1er entretien.

Si la personne ne répond pas, un ou une professionnel·le du Département se rend sur place, et si besoin, les Sapeurs-Pompiers du SDIS 54 peuvent être saisis.

Plus d'informations : <https://meurthe-et-moselle.fr/actu/fortes-chaleurs-et-canicule-les-actions-de-lautonomie>